



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 32-1840-1
Date de révision: 24/04/2025

Numéro de version: 12.00
Annule et remplace la version du : 19/09/2024

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Screen Print UV Gloss Clear 9740i

Numéros d'identification de produit

75-3472-5444-5 75-3472-5445-2

7100041500 7000148701

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Encre.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: SER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Acute tox. 4; H302

Toxicité aigüe, Catégorie 4 - Tox. aig. 4; H312

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360FD

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	218-787-6	30 - 60
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	256-360-6	< 1,5
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	67906-98-3		5 - 10
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	235-921-9	3 - 7
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	203-080-7	3 - 7
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	278-355-8	1 - 5
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	230-811-7	1 - 5
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acetyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]propoxy]propyl Me	125455-51-8		< 0,5
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	219-268-7	1 - 5
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	212-454-9	< 0,05
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7		< 3
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	218-487-5	< 1

MENTIONS DE DANGER:

H302 + H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H372	Risque avéré d'effets graves pour le foie et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260G	Ne pas respirer les poussières/vapeurs
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280I	Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

47% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie orale inconnue.
 51% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie cutanée inconnue.
 73% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par inhalation inconnue.
 Contient 47% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	(N° CAS) 2235-00-9 (N° CE) 218-787-6 (N° REACH) 01-2119977109-27	30 - 60	Tox. aiguë 4, H312 Tox. aiguë 4, H302 Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 1, H372
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1- (isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et	(N° CAS) 72162-39-1	15 - 40	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319

le 2,2'-oxybis [éthanol]			
Agent de polymérisation	Confidentiel	20 - 25	Substance non classée comme dangereuse
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	0,5 - 1,5	Substance non classée comme dangereuse
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	(N° CAS) 48145-04-6 (N° CE) 256-360-6	< 1,5	Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361df Tox. aquatique chronique 2, H411
ε-Caprolactame	(N° CAS) 105-60-2 (N° CE) 203-313-2	0,1 - 1,5	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	(N° CAS) 67906-98-3	5 - 10	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317
Diacrylate d'hexaméthylène	(N° CAS) 13048-33-4 (N° CE) 235-921-9 (N° REACH) 01-2119484737-22	3 - 7	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Nota D Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411
Acrylate de 2-éthylhexyle	(N° CAS) 103-11-7 (N° CE) 203-080-7 (N° REACH) 01-2119453158-37	3 - 7	Irr. de la peau 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335 Nota D Tox.aquatique chronique 3, H412
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acetyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]propoxy]propyl Me	(N° CAS) 125455-51-8	< 0,5	Sens. de la peau 1A, H317
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	(N° CAS) 2399-48-6 (N° CE) 219-268-7 (N° REACH) 01-2120738396-46	1 - 5	Tox. aquatique chronique 2, H411 EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1C, H314 Skin Sens. 1B, H317 Repr. 1B, H360Df
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	(N° CAS) 7328-17-8 (N° CE) 230-811-7	1 - 5	Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	(N° CAS) 818-61-1 (N° CE) 212-454-9	< 0,05	Tox. aigüe 3, H311 Corr. cutanée 1B, H314 Sens. cutanée 1, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Nota D Tox. aigüe 4, H302 Tox.aquatique chronique 3, H412
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	(N° CAS) 75980-60-8 (N° CE) 278-355-8 (N° REACH) 01-2119972295-29	1 - 5	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 1B, H360Fd Repr. 1B, H360Fd Tox. aquatique chronique 2, H411
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-	(N° CAS) 193098-40-7	< 3	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319

2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés			STOT RE 2, H373 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Dérivé de la triazine	Confidentiel	< 2	Substance non classée comme dangereuse
Poly(diméthylsiloxane)	(N° CAS) 63148-62-9	< 2	Substance non classée comme dangereuse
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	(N° CAS) 2162-74-5 (N° CE) 218-487-5	< 1	Tox. aigüe 4, H302 Repr. 1B, H360F STOT RE 1, H372

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	(N° CAS) 818-61-1 (N° CE) 212-454-9	(C >= 0.2%) Sens. cutanée 1, H317

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Nocif par contact cutané. Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Nocif en cas d'ingestion. Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Formaldéhyde
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau et du détergent. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:**Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
ε-Caprolactame	105-60-2	VLEPs France	VLEP contraignante (poudre et vapeur) (8 heures): 10 mg/m ³ ; VLCT contraignante (poudre et vapeur) (15 minutes): 40 mg/m ³	
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Déterminé par le fabricant	VLEP (8 heures): 0.1 ppm (0.57 mg/m ³)	
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Déterminé par le fabricant	VLEP: 0.1 ppm (0.64 mg/m ³); VLCT: 0.3 ppm (1.91 mg/m ³)	Sensibilisateur de la peau

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Appareil de protection respiratoire demi-masque ou à masque complet à épuration d'air adapté aux vapeurs organiques et aux particules, y compris les brouillards d'hydrocarbures

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 : Filtre types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Légère d'acrylate
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	$\geq 93,3$ °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	$\geq 93,3$ °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	2 307 692 mm ² /s
Hydrosolubilité	Modérée
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	≤ 1 333,2 Pa [@ 20 °C]
Densité	1,3 g/ml
Densité relative	1,3 [Méthode de test: Testé selon un protocole ASTM] [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	≥ 1 [Réf. Standard :Air=1]
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

≤ 1 [Réf. Standard :BUOAC=1]

Masse moléculaire:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse peut se produire. en cas de diminution de l'inhibiteur ou d'exposition à la chaleur.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut être nocif par inhalation Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Nocif par contact cutané Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:

Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmolements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:

Nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:**Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:**

Effets immunologiques : les symptômes peuvent inclure une altération du nombre de cellules immunitaires, une réaction allergique cutanée et/ou respiratoire et des changements dans la fonction immunitaire. Effets gastro-intestinaux: Les signes / symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des maux d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire. Effets sur la peau : les symptômes peuvent inclure rougeur, démangeaison, acné, bosse sur la peau.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >1 000 - =2 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >5 - =12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >300 - =2 000 mg/kg
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Cutané	Lapin	LD50 1 700 mg/kg
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Ingestion	Rat	LD50 1 049 mg/kg
Agent de polymérisation	Cutané	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Agent de polymérisation	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 1 mg/l
Agent de polymérisation	Ingestion	Rat	LD50 2 500 mg/kg
Acrylate de 2-éthylhexyle	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg

Acrylate de 2-éthylhexyle	Ingestion	Rat	LD50 4 430 mg/kg
Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	Lapin	LD50 3 636 mg/kg
Diacrylate d'hexaméthylène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Rat	LD50 882 mg/kg
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Ingestion	Rat	LD50 1 860 mg/kg
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Ingestion	Rat	LD50 >500, <2,000 mg/kg
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Inhalation - Poussières/Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 2,8 mg/l
Dérivé de la triazine	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dérivé de la triazine	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Absorbeurs d'UV	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Absorbeurs d'UV	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Poly(diméthylsiloxane)	Cutané	Multiplés espèces animales.	LD50 > 2 000 mg/kg
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
ε-Caprolactame	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
ε-Caprolactame	Inhalation - Poussières/Brouillards (4 heures)		LC50 8,2 mg/l
ε-Caprolactame	Ingestion	Rat	LD50 1 475 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Ingestion	Rat	LD50 >300, <2000 mg/kg
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acétyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propényl)oxy]propoxy]propyl Me	Cutané	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acétyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propényl)oxy]propoxy]propyl Me	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Inhalation - Poussières/Brouillards	Jugement professionnel	LC50 estimé à 5 - 12,5 mg/l
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Cutané	Rat	LD50 550-1000 mg/kg
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Ingestion	Rat	LD50 548 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Lapin	Irritation minimale.
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Composants similaires	Irritant
Agent de polymérisation	Lapin	Aucune irritation significative
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	Composants similaires	Irritant
Acrylate de 2-éthylhexyle	Lapin	Irritant

Diacrylate d'hexaméthylène	Lapin	Irritant
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Lapin	Corrosif
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Lapin	Irritant
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Lapin	Aucune irritation significative
Dérivé de la triazine	Lapin	Aucune irritation significative
Absorbeurs d'UV	Lapin	Aucune irritation significative
Poly(diméthylsiloxane)	Homme et animal	Aucune irritation significative
ε-Caprolactame	Classification officielle	Irritant
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Rat	Irritation minimale.
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acetyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]propoxy]propyl Me	Composants similaires	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Lapin	Irritant sévère
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Composants similaires	Irritant sévère
Agent de polymérisation	Lapin	Moyennement irritant
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	Composants similaires	Irritant sévère
Acrylate de 2-éthylhexyle	Lapin	Aucune irritation significative
Diacrylate d'hexaméthylène	Lapin	Irritant modéré
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Lapin	Corrosif
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Lapin	Irritant sévère
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Lapin	Irritant sévère
Dérivé de la triazine	Lapin	Aucune irritation significative
Absorbeurs d'UV	Lapin	Aucune irritation significative
Poly(diméthylsiloxane)	Lapin	Aucune irritation significative
ε-Caprolactame	Classification officielle	Irritant sévère
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Lapin	Moyennement irritant
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acetyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]propoxy]propyl Me	Composants similaires	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Risques pour la santé similaires	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Souris	Sensibilisant
Agent de polymérisation	Cochon d'Inde	Non-classifié
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	Composants similaires	Sensibilisant
Acrylate de 2-éthylhexyle	Homme et animal	Sensibilisant

Diacrylate d'hexaméthylène	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Souris	Sensibilisant
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Jugement professionnel	Sensibilisant
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dérivé de la triazine	Souris	Non-classifié
Absorbeurs d'UV	Cochon d'Inde	Non-classifié
Poly(diméthylsiloxane)	Homme et animal	Non-classifié
ε-Caprolactame	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Cochon d'Inde	Non-classifié
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acetyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]propoxy]propyl Me	Composants similaires	Sensibilisant
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Homme et animal	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	In vitro	Non mutagène
Agent de polymérisation	In vitro	Non mutagène
Agent de polymérisation	In vivo	Non mutagène
Acrylate de 2-éthylhexyle	In vivo	Non mutagène
Acrylate de 2-éthylhexyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diacrylate d'hexaméthylène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	In vitro	Non mutagène
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	In vitro	Non mutagène
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	In vitro	Non mutagène
Dérivé de la triazine	In vitro	Non mutagène
Absorbeurs d'UV	In vitro	Non mutagène
Poly(diméthylsiloxane)	In vitro	Non mutagène
Poly(diméthylsiloxane)	In vivo	Non mutagène
ε-Caprolactame	In vitro	Non mutagène
ε-Caprolactame	In vivo	Non mutagène
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	In vitro	Non mutagène
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	In vivo	Non mutagène
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Acrylate de 2-éthylhexyle	Cutané	Souris	Cancérogène

Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Poly(diméthylsiloxane)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
ε-Caprolactame	Ingestion	Multipl es espèces animales.	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Agent de polymérisation	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Acrylate de 2-éthylhexyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,75 mg/l	Pendant la grossesse
Diacrylate d'hexaméthylène	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	85 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Cutané	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 35 mg/kg/jour	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Inhalation	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 0,6 mg/l	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 3 800 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Poly(diméthylsiloxane)	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
ε-Caprolactame	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 833 mg/kg/jour	3 génération
ε-Caprolactame	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 833 mg/kg/jour	3 génération
ε-Caprolactame	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 50 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 800 mg/kg/jour	43 jours
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 3 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 3 mg/kg/jour	28 jours
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 1 mg/kg/jour	Avant l'accouplement

					t - Lactation
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	7 semaines
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 10 mg/kg	7 semaines
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	7 semaines

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l' amino-2-éthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Acrylate de 2-éthylhexyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Rat	NOAEL Non disponible	
Diacrylate d'hexaméthylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
ε-Caprolactame	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	LOAEL 0,056 mg/l	Pas disponible
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,001 mg/l	28 jours
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Inhalation	sang Foie Rénale et / ou de la vessie des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,18 mg/l	90 jours
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 260 mg/kg/jour	3 Mois
Agent de polymérisation	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL	90 jours

		Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur sang système immunitaire Système nerveux			1 000 mg/kg/jour	
Acrylate de 2-éthylhexyle	Inhalation	Système endocrine Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,75 mg/l	90 jours
Acrylate de 2-éthylhexyle	Inhalation	Système olfactif	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,08 mg/l	90 jours
Acrylate de 2-éthylhexyle	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,75 mg/l	90 jours
Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	la peau	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Souris	LOAEL 70 mg/kg/jour	80 semaines
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	la peau sang Foie Rénale et / ou de la vessie Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Ingestion	tractus gastro-intestinal système immunitaire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	28 jours
Absorbeurs d'UV	Ingestion	système hématopoïétique Système nerveux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 10% dans l'alimentation	90 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1% dans l'alimentation	90 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 10% dans l'alimentation	90 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 10% dans l'alimentation	90 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Coeur Foie Rénale et / ou de la vessie système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1% dans l'alimentation	90 jours
ε-Caprolactame	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 0,07 mg/l	13 semaines
ε-Caprolactame	Inhalation	Système nerveux des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,243 mg/l	13 semaines
ε-Caprolactame	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 33 mg/kg/jour	90 jours
ε-Caprolactame	Ingestion	Système endocrine Foie Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 333 mg/kg/jour	90 jours
ε-Caprolactame	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 667 mg/kg/jour	90 jours
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Ingestion	Coeur Système endocrine système immunitaire Rénale et / ou de la vessie	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 4 mg/kg/jour	28 jours
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	Ingestion	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 16 mg/kg/jour	28 jours

mide		système hématopoïétique Foie Système nerveux				
Acrylate de 2- hydroxyéthyle	Cutané	système hématopoïétique système immunitaire Cœur Système endocrine tractus gastro- intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux moelle osseuse Foie muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	13 semaines

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	622 mg/l
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	307 mg/l
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	25 mg/l
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) - 1,3,3-triméthylcyclohexane,	72162-39-1	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]						
Agent de polymérisation	Confidentiel	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC10	>100 mg/l
Agent de polymérisation	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	14,4 mg/l
Agent de polymérisation	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	53,9 mg/l
Agent de polymérisation	Confidentiel	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	24 mg/l
Agent de polymérisation	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	2,51 mg/l
ε-Caprolactame	105-60-2	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	4 200 mg/l
ε-Caprolactame	105-60-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	4 550 mg/l
ε-Caprolactame	105-60-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>500 mg/l
ε-Caprolactame	105-60-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2 430 mg/l
ε-Caprolactame	105-60-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
ε-Caprolactame	105-60-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	>100 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	177 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	10 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4,4 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,21 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,71 mg/l
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	67906-98-3	N/A	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A

polymérisé avec l'amino-2-éthanol			insuffisantes pour la classification			
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	2,33 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	0,38 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2,7 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,9 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Medaka	Expérimental	39 jours	NOEC	0,072 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,14 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	270 mg/l
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,71 mg/l
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	1,81 mg/l
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,3 mg/l
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,8 mg/l
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	0,85 mg/l
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	>1 000 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	>1 000 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	1,4 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>2,01 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,53 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	1,56 mg/l
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Boue activée	Expérimental	72 heures	EC10	>100 mg/l
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	4,8 mg/l
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	6 mg/l
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	17,5 mg/l
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	9,3 mg/l
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 mg/l
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,48 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	10 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	3,2 mg/l

Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	10,56 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	<1 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	770 mg/l
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acetyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]propoxy]propyl Me	125455-51-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	263,7 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	3,92 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	37,7 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	7,32 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	2,48 mg/l
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>0,15 mg/l
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>1,5 mg/l
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,64 mg/l
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Dérivé de la triazine	Confidentiel	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Dérivé de la triazine	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

Dérivé de la triazine	Confidentiel	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Dérivé de la triazine	Confidentiel	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Dérivé de la triazine	Confidentiel	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	30-40 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301A - DOC Die Away Test
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Expérimental Biodégradation		Déplétion du carbone organique	98 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique pH acide	6.5 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	72162-39-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Agent de polymérisation	Confidentiel	Expérimental	28 jours	évolution dioxyde	≥73 %	similaire à EC C.4.C Biodeg

		Biodégradation		de carbone	Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
ε-Caprolactame	105-60-2	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	82 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	22.3 %BOD/Th OD	OCDE 301D
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	9.7 heures (t 1/2)	
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	2 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	67906-98-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	60-70 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	ISO 14593 Carbone inorganique dans l'espace de tête
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1 jours (t 1/2)	Episuite™
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Expérimental Biodégradation	15 jours	Demande biologique en oxygène	70-80 %BOD/ThO D	EC C.4.D. Manometric Respirom
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	210 heures (t 1/2)	40CFR 796.3500-Hydrolyse
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	≤10 %BOD/Th OD	OECD 301F - Manometric Respiro
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	78 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.		Déplétion du carbone organique	>95 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>270 jours (t 1/2)	40CFR 796.3500-Hydrolyse
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	98 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	313 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique pH	4.65 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

				basique		
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acetyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]propoxy]propyl Me	125455-51-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77.7 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.81	OECD 107 log Kow shke flask mtd
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Expérimental Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dérivé de la triazine	Confidentiel	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	4 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	1 %BOD/ThOD	
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	14.96 jours (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.2	similaire à l'OECD 107
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	72162-39-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Agent de polymérisation	Confidentiel	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	4-12	OECD305-Bioconcentration
Agent de polymérisation	Confidentiel	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.81	OECD 107 log Kow shke flask mtd
ε-Caprolactame	105-60-2	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.12	
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.58	
Absorbants d'UV	Confidentiel	Expérimental BCF -	28 jours	Facteur de	<4	OECD305-Bioconcentration

		Poisson		bioaccumulation		
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	7.6	Episuite™
Diacrylate d'hexaméthylène polymérisé avec l'amino-2-éthanol	67906-98-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.81	
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	347	OECD305-Bioconcentration
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.64	similaire à l'OECD 107
Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤40	
Acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.17	similaire à l'OECD 107
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.105	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Siloxanes and Silicones, 3-[3-(acetyloxy)-2-hydroxypropoxy]propyl Me, di-Me, 3-[2-hydroxy-3-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]propoxy]propyl Me	125455-51-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dérivé de la triazine	Confidentiel	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	29	OECD305-Bioconcentration
Dérivé de la triazine	Confidentiel	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	>6	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	13	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1-Vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	2235-00-9	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	47 l/kg	Episuite™
Agent de polymérisation	Confidentiel	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	83 l/kg	Episuite™
ε-Caprolactame	105-60-2	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	24,5 l/kg	Episuite™
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	220 l/kg	Episuite™
Absorbeurs d'UV	Confidentiel	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	>1.3E+04 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Estimé Mobilité	Koc	220 l/kg	Episuite™

		dans le sol			
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	2 670 l/kg	Episuite™
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	<17.8 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	29 l/kg	Episuite™
Dérivé de la triazine	Confidentiel	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	>250000 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Bis(2,6-diisopropylphényl)carbodiimide	2162-74-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	2 510 000 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 03 12* Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIACRYLATE D'HEXANEDIOL ; AMINE SUBSTITUÉE)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIACRYLATE D'HEXANEDIOL ; AMINE SUBSTITUÉE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Acrylate de 2-éthylhexyle

Numéro CAS

103-11-7

Classification

Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes

Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

ε-Caprolactame

105-60-2

Gr.3: non classifié

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient

Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Numéro CAS

75980-60-8

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302 + H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact avec la peau.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H361df	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Risque avéré d'effets graves pour le foie et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Email - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personnel (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été modifiée.

Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la

fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr